



Section académique de La Réunion

B.P. 30 072 – 97491 Ste-Clotilde Cedex 01

Tél. : 0262 97 27 91 – Fax : 0262 97 27 92

Mèl : s3reu@sn.es.edu

Site internet : www.reunion.sn.es.edu

Cher(e) collègue,

Le SNES Réunion vous invite à participer à un stage de formation syndicale intitulé « **Conseillers d'orientation psychologues, quel avenir ?** » qu'il organise le **mardi 24 novembre au local du SNES à St-Denis de 9 h à 17 h**. Ce stage sera animé par **Michel ZERWETZ**, Secrétaire académique, directeur de CIO et élu en CAPA COPsy.

L'objet du stage est de faire le point sur le service public d'orientation, son avenir et bien sûr l'avenir des missions personnels en charge de l'orientation, les COPsy. L'actualité du PDMF et la gestion des personnels en CAPA seront bien sûr examinés.

Pour pouvoir participer à ce stage, vous devez adresser la demande d'autorisation d'absence ci-jointe ainsi que cette invitation au recteur sous couvert de votre directeur ou chef de service au plus vite puisque la norme est une demande faite un mois avant la date du stage.

Sachez que cette absence de droit ne peut vous être refusée et qu'il ne peut vous être demandé de la remplacer.

Bien cordialement et à bientôt.

Michel ZERWETZ
Secrétaire académique

Élizabeth BARRACO
Co-Sec. acad. adjte, responsable stages

À remplir et à retourner au SNES (stage « COPsy »)
soit par courrier : BP 30 072 97491 Ste-Clotilde Cedex 01
soit par fax au 0262 97 27 92 ou mèl à s3reu@sn.es.edu

NOM & Prénom :

Tél. : 0262 GSM : 0692

Mèl : @

Adresse :

Établissement :

Repas de midi : OUI – NON

Signature

MODÈLE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE
à remettre à votre directeur ou chef de service avant le 24 octobre

NOM & Prénom :

Fonction et grade :

Établissement d'exercice :

À Monsieur le Recteur
d'académie de La Réunion
s/c de M./Mme le Directeur
du (établissement)

Conformément aux dispositions ⁽¹⁾ :

- de la Loi n° 84/16 du 11/01/1984 (Art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la Loi n° 82/997 du 23/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'État, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire,

j'ai l'honneur de solliciter un congé pour la journée du mardi 24 novembre 2009 ⁽²⁾ afin de participer à un stage syndical « *COPsy* ».

Ce stage se déroulera au local du SNES à St-Denis.

Il est organisé par le Secrétariat national du SNES sous l'égide de l'IRHSES organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au *J.O.* du 10/02/1995).

Vous remerciant par avance de la suite favorable que vous voudrez bien réserver à ma demande, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

À le 2009

signature

(1) - Rayer la mention ne correspondant pas à votre situation.

(2) - Ne déposer cette demande que si vous travaillez ce jour-là.